

**DELIBERATION N° 2005/10-02 - ECOLE DE MUSIQUE : BUDGET
SUPPLEMENTAIRE 2005**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, donne lecture du budget supplémentaire 2005, dont la balance s'établit comme suit :

Dépenses

Fonctionnement

Opérations réelles	42 157,41 €
Opérations d'ordre	<u>306,65 €</u>
Total	42 464,06 €

Investissement

Opérations réelles	0,00 €
Opérations d'ordre	<u>0,00 €</u>
Total	0,00 €

Recettes

Fonctionnement

Opérations réelles :	6 100,00 €
Opérations d'ordre :	<u>0,00 €</u>
Total	6 100,00 €

Investissement

Opérations réelles	0,00 €
Opérations d'ordre	<u>306,65 €</u>
Total	306,65 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 22 voix pour et 7 abstentions (groupe Ludres Autrement : M. LEFRANC, Mmes
BERTRAND, THIRIET et M. NOEL) et (groupe Ludres Notre Ville : MM SAUTROT,
FRANOUX et Mme PELLÉ) :

- d'approuver le budget supplémentaire 2005.